|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | | Le 17 septembre 2020 |
| Mandant(e) | | Conseil d’administration du 17 septembre 2020 |
| Nom du mandat | | **MCA20200917-2** Détermination du processus de reprise des mises en candidatures pour les programmes, bourses et prix de la FQJC |
| Mandataire(s) | | Conseil exécutif du CA (Réjean Tardif, Gilles Roussel; Bruno Des Lauriers; Raymond Desjardins – Claude Hallée en soutien) |
| Mandat **MCA20200917-2** | Contexte | La crise sanitaire a forcé le CA de la FQJC à suspendre les mises en candidatures pour l’ensemble de ses programmes, bourses et prix pour 2020. Un plan de contingence a été mis en place par le Conseil exécutif (ratifié par le conseil d’administration) au printemps 2020. Ce plan suspendait les mises en candidatures jusqu’à nouvel ordre. Le CA, dans son assemblée du 17 septembre 2020 a décidé de confier au Conseil exécutif les suivis et la reprise des mises en candidatures dans les programmes ains que de décider du moment qu’il jugera opportun de le faire. |
| Nature du mandat | L’évolution rapide de la situation de la crise sanitaire conjuguée à la structure socio-sanitaire actuelle qui a intégré les anciennes entités de prise en charge des adolescents délinquants font en sorte de décentrer les bénéficiaires de nos octrois voire même d’occulter tout effort de notoriété qui pourrait en découler. Il devient donc important de devenir plus agile et réactif. Il faudra revoir l’opportunité de débloquer certains octrois par rapport à d’Autres et de situer dans le temps une reprise graduelle des mises en candidatures.  Certaines actions sont à planifier :   1. État de situation actuelle ; 2. Planification d’un calendrier tentatif de reprise des mises en candidatures pour chacun des programmes, prix et bourses; 3. Suivi régulier et mise à jour du calendrier tentatif. |
| Suivi et pilotage | Rapport aux assemblées régulières du conseil d’administration. |
| Résultats attendus | Reprise des mises en candidatures.  Publication d’un calendrier. |
| Échéancier | Présentation aux assemblées régulières du conseil d’administration : décembre 2020 et suivantes  Reprise du calendrier normal pour 2022 |
| Émis : 2020-09-17  Révisé au CE : 2020-10-06  MÀJ : 2021-01-21 | | |